

Projet Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du 03 juin 2019 à 11h00- Salle Wangari Maathai

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. CHERKAQUI-MALKI (procuration à M. POINSSOT), M. FAIVRE, M. FARA (procuration à M. WENDEHENNE), Mme LEBORGNE-CASTEL (procuration à M. DER), M. NARCE, Mme VENNIN, M. WENDEHENNE

- *Absents :* M. DEMARQUOY, Mme LEBON, Mme LELOUP

Collège B

- *Présents ou représentés :*

M. MANIERE, M. MOREAU (procuration à M. RIALLAND), Mme OLIVE (procuration à M. MANIERE), M. PELLENARD, M. POINSSOT, M. RIALLAND, Mme ROSNOBLET, Mme TROMPIER

- *Absents :* Mme ABED-VIEILLARD, Mme VERNOUD

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, Mme EVROT-CARRICAN, Mme GAETAN

- *Absents :* Mme BELLENGER, M. ROLLIN

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

Mme KAISER, M. SURGOT (présent à partir de 11h25, suppléant de Mme BOUSHIQ), Mme FLEURY (présente à partir de 11h20, suppléante de M. MICONNET)

- *Absents :* Mme BOUSHIQ, M. RIOLET, M. MICONNET, Mme FARGE, M. MUSCAT, Mme BOUDIER, Mme LECOMTE (suppléante), M. CHENET (suppléant), M. ALOGUES (suppléant)

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. ANSEL (procuration à Mme ROSNOBLET), Mme FOUGERON (procuration à M. FAIVRE), Mme LUSTRAT (procuration à Mme TROMPIER), M. MONNOT, Mme PRUDON-DESGOUTTES (procuration à M. PELLENARD), Mme VAN WYMELBEKE (procuration à M. NARCE)

- *Absents :* M. GERVAIS, M. ROUZET

Membres consultatifs

- *Présents :*

Mme CLERGET, responsable administrative de l'UFR ;
M. COLLIN, responsable du département ETEC

- *Absents :* M. BATT, M. BELLENGER

Membres invités

- *Présents :*

Mme CASAS, responsable de l'antenne financière,

- *Excusés :* Mme THOMAS, M. ARNOULT

✓ **Approbation du PV du 30 avril 2019 :**

Le PV n'ayant pu être finalisé, l'approbation du PV est reportée au prochain conseil d'UFR, qui devrait se tenir la dernière semaine de juin-ou la première de juillet.

✓ **Informations du Directeur d'UFR**

▪ **Visite à l'UFR d'une délégation de l'université d'Ouagadougou**

Le Directeur d'UFR explique que l'université d'Ouagadougou souhaite établir des liens avec l'uB, notamment en SVTE. Le Président et des membres de cette université ont donc visité différents laboratoires de l'UFR le 21 mai et un projet de convention est en phase de rédaction. Il reste à trouver au sein de l'UFR un interlocuteur (responsable de master ou autre) qui serait mentionné sur la convention, l'objectif étant de stimuler les échanges d'étudiants de master et de doctorat mais aussi d'enseignants-chercheurs. Il est à noter que l'UFR SVTE est la seule composante ciblée. Les personnes qui ont participé à l'accueil de cette délégation sont vivement remerciées par le directeur.

▪ **Projets de conventions internationales**

Le Directeur d'UFR a reçu de M. POINSSOT, responsable de la commission RI de l'UFR, plusieurs formulaires en vue de la conclusion de nouveaux accords internationaux :

1) Hors Erasmus

- Université Hassan 1^{er} du Maroc

M. POINSSOT explique que ce projet a été instruit par Mme VEJUX, membre de la commission RI de l'UFR. Les échanges entre le laboratoire Biopéroxy et cette université sont déjà nombreux : thèses en co-tutelle, échanges d'enseignants. L'objectif est de favoriser les échanges, en enseignement et en recherche. Un enseignant de cette université est venu récemment à l'UFR.

2) Erasmus

- Université de Nicosie
- Université de Wageningen
- Université de Lisbonne
- Université de Porto

▪ **Résultats de l'appel à projets RITM**

Le Directeur d'UFR rappelle que l'UFR SVTE était porteuse ou associée de quatre projets :

- Un projet porté par Agrosup Dijon, portant sur la mise en place de « jeux sérieux » autour de l'environnement, la biodiversité tout en intégrant la production agricole : refusé
- Un projet porté par l'IREDU, dont une version plus focalisée avait été déposée l'année dernière par l'UFR SVTE et refusé, a été accepté cette année. Son objet est d'étudier les facteurs d'échec et de succès en licence, et notamment d'évaluer certains dispositifs comme Agil. Les licences de l'UFR seront un « terrain » d'application des travaux.
- Un projet porté par Béryl LAITUNG dénommé « Anamorphose » dont l'objectif est de créer un centre de partage des savoirs, a été accepté. Il sera nécessaire d'identifier des locaux pour ce projet.

- Un projet porté par Charles THOMAS relatif à la mise en place de E-learning, dans le cadre de TP de physiologie au départ puis généralisé, a été déposé. Ce projet a fait l'objet, initialement, d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets « équipements pédagogiques numérique » puis le vice-président Alexandre FOURNIER a suggéré de déposer une demande dans le cadre de RITM. Nous n'avons pas le résultat pour ce projet.

✓ **Questions relatives aux ressources humaines**

○ **Complément à la campagne d'emploi 2020 des enseignants-chercheurs**

Le Directeur d'UFR explique que la réunion en urgence du conseil est justifiée par la possible vacance de deux emplois de MCF (sections 64 et 67) en raison de candidatures sur des postes de PR et résulte d'une demande du service du personnel enseignant. Un message a été adressé par l'UFR à tous les responsables de laboratoires et de champs disciplinaires afin de recueillir les demandes, dans un délai très court.

Pour le poste de MCF en 64 ème section, une fiche de poste émanant du CD biochimie et du laboratoire LNC a été déposée. Les deux autres laboratoires potentiellement concernés par un poste de biochimiste (EA Biopéroxyd et UMR Agroécologie) n'ont pas déposé de demande.

Le poste en 67ème section a fait l'objet d'un profil enseignement de la part du CD 67 et d'un profil recherche transmis par le directeur du laboratoire Biogéosciences.

Une discussion s'engage au sein du conseil sur la procédure, jugée précipitée, et différents questionnements et observations sont émis :

- Est-il désormais établi que, dès qu'un MCF candidatera sur un poste de PR, cette procédure sera reconduite ?
- Cette consultation du conseil se fait hors réunions préalables des commissions de l'enseignement et de la recherche de l'UFR, ce qui est préjudiciable à un examen approfondi des profils
- Cette procédure s'applique t'elle lorsqu'un personnel BIATSS candidate sur un poste d'EC, ou même lorsqu'il est susceptible de « laisser » son poste lors d'une promotion ?
- La demande de poste en 64 est-elle en lien avec le support d'ATER demandé qui était affecté à l'UMR Agroécologie ?
- Cette procédure de campagne d'emplois différée est-elle appliquée pour toutes les composantes ?

Parallèlement, des arguments en faveur d'une demande de publication des deux postes sont émis :

- Il est positif de remplacer rapidement les collègues qui partent dans la mesure où les deux sections concernées sont sous forte tension en termes d'encadrement.
- Un classement des postes s'avère nécessaire en conseil, même s'il n'en sera pas fait état à ce stade.

Au terme de ce débat, chacune des fiches de poste est étudiée :

▪ **Poste de 64**

Le conseil d'UFR formule les remarques suivantes, qui seront transmises à la directrice du laboratoire LNC et au responsable du CD 64 pour modifications de la fiche de profil de poste :

Enseignement : mentionner plus explicitement les besoins en L1 et L2 pour ne pas laisser penser à une intervention majoritaire en L3 et masters.

Recherche 1 : justifier un poste par rapport à des aspects qui reposent sur une structure non pérenne (en l'occurrence le GIP BVV) ne semble pas une démarche pertinente et le conseil souhaite le retrait de ces éléments.

Recherche 2 : la justification apparaît plus politique, et liée au contexte environnemental, que scientifique. L'UFR demande que cette dimension politique et environnementale soit minorée et uniquement comme élément de justification.

Recherche 3 : l'affectation a été jugée trop ciblée par le conseil d'UFR SVTE. Le laboratoire d'accueil (LNC) est largement suffisant (on pourrait même envisager plus large...). Ce point est important pour l'UFR car ses instances qui instruisent normalement les demandes n'ont pas eu le temps de se réunir, et ce manque de discussion interne est un argument en faveur d'un profil et de choix d'affectations ouverts ; ceci d'autant plus que la même contrainte a peut être réduit le dialogue au sein du laboratoire également.

Recherche 4 : le profil scientifique (axes scientifiques envisagés etc) doit être plus mis en avant (en tout cas plus que les aspects politiques) et rester suffisamment large pour des perspectives d'affectation ouvertes.

Le Directeur d'UFR soumet au vote :

- Demande de publication en 2020 de l'emploi de MCF occupé par M. POINSSOT, susceptible d'être vacant, en 64 ème section, profil « Biochimie et biologie moléculaire », UMR 1231 Lipides, Nutrition, Cancer, sous réserve de modification du profil enseignement et du profil recherche.

Il est précisé que la direction de l'UFR se chargera de la vérification de la conformité de la nouvelle fiche aux observations émises en conseil.

➤ **16 pour, 8 abstentions, 2 contre**

▪ **Poste de 67**

Le Directeur d'UFR donne lecture du profil enseignement et du profil recherche, considérés comme suffisamment larges par les membres du conseil.

Puis, il soumet au vote la demande de publication de ce poste en 2020 s'il est vacant :

- Demande de publication en 2020 de l'emploi de MCF occupé par M. DECHAUME-MONTCHARMONT, susceptible d'être vacant, en 67ème section, profil « écologie comportementale et biométrie », UMR Biogéosciences

➤ **18 pour, 8 abstentions**

Le Directeur d'UFR recueille l'accord des membres du conseil pour classer ces deux postes comme suit :

- 1. MCF 67**
- 2. MCF 64**

Aucune observation n'est émise sur ce classement. Il est rappelé que la demande de publication du poste de MCF de Mme Charbonnier reste une priorité pour l'UFR.

✓ **Questions pédagogiques**

○ **Demande de banalisation des cours le 15.10.2019 (Tour des sciences)**

Le Directeur d'UFR donne lecture du message envoyé par la vice-présidente de la CBE Bio le 21 mai, qui vise à permettre aux étudiants, grâce à une banalisation des cours le 15 octobre 2019, de participer à un événement scientifique dans le cadre du Tour des Sciences.

Plusieurs responsables pédagogiques soulignent la difficulté de supprimer les enseignements pendant une journée, car l'emploi du temps est chargé et déjà presque finalisé dans certains cas.

Le Directeur d'UFR propose que la décision de banalisation soit laissée à l'appréciation de chaque responsable de parcours :

➤ **Unanimité (27 pour)**

Dijon, le 11 juillet 2019

Le Directeur d'UFR

Bruno FAIVRE